



ActEchange

FORMATIONS 2022

Sortez du conformisme, venez découvrir la pédagogie d'Actéchange.

Nous sommes heureux de vous proposer de nous rencontrer sur des formats présentiels & virtuels avec la pédagogie qui nous ressemble alliant la réflexivité, la convivialité et l'amélioration continue. Nous vous souhaitons une bonne fin d'année formative ... avec nos équipes.

Nos rencontres sont des Actes riches d'Echanges !

09.50.13.11.11

BSI

Le Bilan de Soins Infirmiers De l'évaluation des besoins du patient au plan de soins .

Quelles modifications imposées par l'AVENANT 8 ?

Vous réaliserez un BSI conforme à la situation clinique de votre patient tout en mettant en évidence la qualité de vos prestations de soins et votre coordination. Vous serez également en mesure de justifier cet outil auprès des instances de contrôle (CPAM, mutuelles ...)

Cette formation renforcera vos connaissances et vous permettra l'appropriation des différents concepts et des bonnes pratiques d'évaluation, la réactualisation de vos compétences cliniques pour une meilleure pertinence de vos plans de soins, la sécurisation des parcours de soins par la prise en compte des risques, au bénéfice de la qualité des soins et la satisfaction de vos patients et de leur entourage. Elle vous permettra d'adapter vos pratiques infirmières à ce nouvel outil, de comprendre son fonctionnement, les modalités de remplissage dématérialisé et de vous approprier les évolutions de la NGAP qui lui sont liées.

19 / 20 SEPTEMBRE	BIARRITZ	30 Nov / 01er DECEMBRE	PARIS
21 / 22 SEPTEMBRE	BORDEAUX	08 / 09 DECEMBRE	VISIOCONFERENCE
29 / 30 SEPTEMBRE	MARSEILLE	12 / 13 DECEMBRE	BIARRITZ
03 / 04 OCTOBRE	LILLE	14 / 15 DECEMBRE	BORDEAUX
05 / 06 OCTOBRE	PARIS		
17 / 18 OCTOBRE	STRASBOURG		
19 / 20 OCTOBRE	LYON		
14 / 15 NOVEMBRE	STRASBOURG		
16 / 17 NOVEMBRE	LYON		
24 / 25 NOVEMBRE	AIX-EN-PROVENCE		
28 / 29 NOVEMBRE	LILLE		

amelipro

Le service Sophia est momentanément indisponible. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

PROFESSIONNELS DE SANTE

Identification

Email, N° d'Assurance Maladie ou N° FINES
votre adresse mail ou N° sur 9 caractères

Mot de passe

Mot de passe oublié

Code de sécurité
Saisir le code ci-contre

VOUS CONNECTER

Connectez-vous avec vos identifiants où que vous soyez

Identification par carte CPS

VOUS CONNECTER PAR CARTE CPS

Vous pouvez également créer un compte en vous connectant ici. En savoir plus >



NGAP

La Nomenclature Générale des Actes Professionnels Comment défendre vos droits face aux caisses

Cette formation vous permettra de sécuriser votre pratique professionnelle dans le cadre conventionnel et développer votre chiffre d'affaires. A l'issue de la formation vous aurez une meilleure compréhension de la Nomenclature, de l'utilisation de ses lettres clés (AIS, AMI, AMX, ...), des règles de cumul des actes, des majorations, de la législation en vigueur et des procédures de contrôle de la CPAM.

26 / 27 SEPTEMBRE	LILLE	COMPLET
28 / 29 SEPTEMBRE	PARIS	COMPLET
06 / 07 OCTOBRE	VISIOCONFERENCE	
10 / 11 OCTOBRE	STRASBOURG	COMPLET
12 / 13 OCTOBRE	LYON	
20 / 21 OCTOBRE	VISIOCONFERENCE	
14 / 15 NOVEMBRE	LILLE	
16 / 17 NOVEMBRE	PARIS	
28 / 29 NOVEMBRE	BIARRITZ	COMPLET
30 Nov. / 01 ^{er} DECEMBRE	BORDEAUX	
05 / 06 DECEMBRE	MARSEILLE	
08-09 DECEMBRE	AIX-EN-PROVENCE	
12-13 DECEMBRE	VISIOCONFERENCE	

A JOUR DE L'AVENANT 8

OPTIMIER VOS COTATIONS ...
EVITER LES INDUS ...
DEFENDRE VOTRE CHIFFRE
D'AFFAIRES..



CURSUS GESTION DE CABINET

« GESTION DE CABINET 1 »

DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ LIBÉRALE

À l'issue de cette formation, le professionnel infirmier en exercice libéral aura amélioré ses connaissances de l'exercice spécifique de la profession libérale de santé, connaîtra les aspects comptables, fiscaux, réglementaires, conventionnels, juridiques et qualitatifs de la vie d'une entreprise libérale de soins infirmiers de la création à la cessation d'activité. Cette formation s'inscrit dans l'optique d'une amélioration continue visant la certification professionnelle de l'exercice libéral à venir.

19 / 20 SEPTEMBRE	STRASBOURG
26 / 27 SEPTEMBRE	VISIOCONFERENCE
03 / 04 OCTOBRE	BIARRITZ
10 / 11 OCTOBRE	VISIOCONFERENCE
17 / 18 OCTOBRE	BORDEAUX
14 / 15 NOVEMBRE	VISIOCONFERENCE
21 / 22 NOVEMBRE	LYON
28 / 29 NOVEMBRE	VISIOCONFERENCE
05 / 06 DECEMBRE	LILLE
12 / 13 DECEMBRE	PARIS



CURSUS GESTION DE CABINET « GESTION DE CABINET 2 »

L'exercice en groupe et la responsabilité professionnelle des infirmières libérales

A l'issu de cette formation, le professionnel infirmier en exercice libéral améliorera ses connaissances sur les limites de la responsabilité en soins infirmiers, sur les risques encourus dans la prise en charge des patients à domicile mais aussi sur l'exercice en groupe, les structures juridiques possibles en libéral afin de sécuriser son exercice professionnel et d'optimiser le développement de son chiffre d'affaires.

21 / 22 SEPTEMBRE	STRASBOURG
29 / 30 SEPTEMBRE	VISIOCONFERENCE
05 / 06 OCTOBRE	BIARRITZ
13 / 14 OCTOBRE	VISIOCONFERENCE
19 / 20 OCTOBRE	BORDEAUX
17 / 18 NOVEMBRE	VISIOCONFERENCE
23 / 24 NOVEMBRE	LYON
01 / 02 DECEMBRE	VISIOCONFERENCE
07 / 08 DECEMBRE	LILLE
14 / 15 DECEMBRE	PARIS



TELECONSULTATION

Mise en place de la Téléconsultation IDE à domicile

Les nouveaux actes infirmiers en santé connectée, e-santé et télésoins impliquent de nouvelles compétences pour les IDE(L) et une adaptation des organisations et des pratiques de soins . L'IDEL est au cœur du suivi des personnes dépendantes ayant des pathologies chroniques, il est aussi reconnu par les instances en tant qu'acteur et accompagnateur d'une téléconsultation . Il doit donc parfaire ses connaissances dans l'évaluation clinique afin d'améliorer son analyse et ses prises de décisions et connaître l'environnement technique, législatif et économique nécessaires à la mise en place de ces téléconsultations .

Venez initier et développer un projet de téléconsultation en partenariat avec les médecins afin d'améliorer l'accès aux soins de vos patients .

13 / 14 OCTOBRE	LILLE
21 / 22 NOVEMBRE	BIARRITZ
23 / 24 NOVEMBRE	BORDEAUX
01 / 02 DECEMBRE	STRASBOURG
05 / 06 DECEMBRE	PARIS
15 / 16 DECEMBRE	LYON

NOUVEAUX RÔLES



PROMOTION D'UNE ALIMENTATION SAINE

Nutrition et soins infirmiers.

Cette formation permettra aux infirmiers de réactualiser leur connaissance sur les fondamentaux de la nutrition et de l'alimentation, d'en revoir les principes physiologiques mais aussi éthique et culturels, de savoir effectuer une évaluation adaptée des besoins nutritionnels, de connaître les influences des états pathologiques sur les besoins nutritionnels afin de pouvoir éduquer et accompagner les patients et leur entourage dans la réponse à apporter. L'accent sera mis sur la prévention et le dépistage de la dénutrition mais aussi sur l'accompagnement des régimes prescrits et sur la spécificité du suivi nutritionnel chez les personnes ayant des pathologies chroniques dans une prise en charge coordonnée.

26 / 27 SEPTEMBRE	LILLE
28/ 29 SEPTEMBRE	PARIS
10 / 11 OCTOBRE	STRASBOURG
17 / 18 OCTOBRE	MARSEILLE
24 / 25 NOVEMBRE	MARSEILLE
28/ 29 NOVEMBRE	BIARRITZ
15 / 16 DECEMBRE	MARSEILLE



ActEchange



ActEchange

NOS CONSEILLERS FORMATION SONT A VOTRE ECOUTE

Appelez-nous pour tout projet de formation et d inscription.

Nous vous ferons parvenir par e-mail les documents à nous retourner en fonction du financement choisi: DPC, FIF-PL ou prise en charge individuelle avec crédit d'impôt

Sur le site de « mondpc.fr », une fois votre compte DPC créé, nos programmes pourront être retrouvés en tapant notre numéro d ' organisme :**1574**.

Chaque formation comprend un temps d échanges des pratiques professionnelles et un temps d apport de con naissance.

Nos formations sont conçues et animées par des infirmiers formateurs reconnus experts dans leurs domaines d'intervention, tous en activité libérale pour être au plus proche de la réalité du terrain et avec u ne très bonne expérience de la formation.

Une clef USB vous sera remise en fin de formation.

09. 50. 13. 11. 11

www.Actechange.com

contact@actechange.com



Modalités d'Inscription

Organisation de nos Formations

Pour ce premier semestre 2022, l'ensemble de nos dispositifs de formation possèdent les mêmes modalités d'inscriptions et d'organisation suivantes:



PUBLIC CONCERNE: Professionnels infirmiers en exercice libéral, que vous soyez remplaçant ou titulaire nos dispositifs vous sont accessibles.



DELAI D'ACCES: Les inscriptions restent ouvertes dans la limite du nombre maximum de places et au plus tard 24h avant le début de la prestation.



ACCESSIBILITE : Nos formations sont accessibles aux professionnels en situation de handicap dans la mesure où ce dernier n'empêche pas l'exercice infirmier. Afin de vous assurer de la faisabilité, merci de prendre contact avec nous à ce sujet.



FORMAT: Présentiel & Classes Virtuelles synchrones.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES: Vous serez accueillis dans une salle virtuelle dédiée, notre équipe administrative vous accompagnera en cas de difficultés techniques. L'intervenant va allier les méthodes affirmatives, expositives par la projection d'un diaporama, les méthodes interrogatives par des questionnements et des études de cas afin de solliciter les échanges formateurs.

Des documents vous seront partagés et envoyés en fin de formation.



MODALITES D'EVALUATION : Un émargement électronique ou papier vous sera demandé afin d'attester de votre assiduité. L'évaluation formative et sommative sera illustrée par des mises en situation, des Quizz en salle, des questions orales ou écrites (Test, EPP, QCM). Un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé à l'issue de la formation.

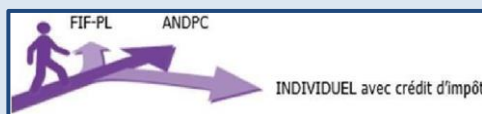


FINANCEMENT : Toutes accessibles en financement individuel, certaines de nos formations sont susceptibles de participation du FIF-PL ou de l'ANDPC (soit l'un, soit l'autre, pas de cumul possible, se reporter sur les descriptifs de chaque thématique). Veuillez consulter nos conditions tarifaires car elles diffèrent en fonction de vos droits et de vos choix de mode de financement.

Plusieurs Opportunités de Financement Conditions Tarifaires 2022

Nous vous invitons à échanger avec nos chargés d'accueil afin de choisir le mode de financement le plus adapté en fonction de vos droits et situation professionnelle. Plusieurs choix s'offrent à vous...

N'hésitez pas à nous appeler... notre équipe est à votre disposition.



	<p>Pour répondre à vos obligations de formation : LE DPC</p> <p>Si le thème de formation est éligible DPC (développement professionnel continu), cela signifie que notre programme a été validé par cette institution et que d'y participer vous permettra de valider votre engagement formation pour l'année. Vous avez droit à la participation de l'Agence Nationale du DPC uniquement si vous ne réalisez qu'un seul programme de formation et que vous n'êtes pas remplaçant. Coût pris en charge par l'ANDPC: 580 euros; reste à votre charge: 472 euros qui feront l'objet d'une facture; de plus l'ANDPC vous versera une indemnité de 472 euros qui compensera votre reste à charge. Pour bénéficier de ce genre de participation, vous devrez créer un compte sur : https://www.agencedpc.fr/professionnel/ et vous devrez vous inscrire sur le site de l'agence avec le numéro de programme que nous vous communiquerons au moment de votre inscription.</p>
	<p>Pour bénéficier de votre droit à la formation grâce à vos cotisations Urssaf: Le FIF-PL</p> <p>Si le thème de formation est susceptible d'être pris en charge par le Fond Interprofessionnel de Formations des Professionnels Libéraux cela signifie qu'il est possible d'endemander le remboursement auprès de cette instance, soit par notre organisme soit par vous-même, nous vous le préciserons en fonction de la thématique. La condition pour bénéficier de ce fond est d'être à jour de vos cotisations URSSAF au moment de la demande. Dans ce cadre, le coût de nos formations est de 599 euros pour 2 jours de formation, en 2022 ce fond de formation peut prendre en charge vos formations à hauteur de 1198 euros par an avec un plafond de 299 euros/j. Plus d'informations sur https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge</p>
	<p>Paiement à titre individuel avec crédit d'impôt possible</p> <p>Cela signifie que le coût est entièrement à la charge de votre entreprise, aucun remboursement ne sera sollicité. Nos formations visent le développement de compétences professionnelles, elles font donc partie conformément à l'Art. L.6111.1 du Code du Travail des «formations professionnelles continues»; à ce titre sont des frais professionnels déductibles et vous permettent d'obtenir également un avantage fiscal réservé aux chefs d'entreprise qui est le crédit d'impôt formation. Ce crédit est plafonné pour 2022 à 40h de formation pour un montant de 598 euros. Dans ce cadre de financement, le coût de nos formations est de 699 euros.</p> <p>A l'issue, une facture et une attestation vous permettra de bénéficier d'un crédit d'impôt formation. Pour plus d'information sur le crédit d'impôt https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/credit-impot-formation-dirigeants-entreprise</p>